

**EOLA Développement**  
**Société par actions simplifiée à capital variable**  
**Siège social : 120 Rue de Hoëdic, 44850 LIGNE**  
**789 573 425 RCS NANTES**

Le 4 avril 2018

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de notre Société se tiendra le **21 avril 2018 à 9 heures, au Théâtre de Teillé – Chemin de la Halte – 44440 TEILLE**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion du Conseil de Direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Conseil de Direction,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation du nombre de membres titulaires du Conseil de Direction, à élire pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice,
- Fixation du prix de souscription des actions nouvelles et de la période de souscription,
- Décisions à prendre concernant un deuxième projet éolien sur le site de RIAILLE/Bourg Chevreuil,
- Décision unanime de ne pas désigner de commissaire à la scission dans le cadre du projet d'apport partiel d'actif de la société EOLA Développement au profit de la société EOLANDES.

Sont joints à la présente :

- le rapport du Conseil de Direction,
- le texte des projets de résolutions,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes.

Nous espérons votre présence, mais **au cas où vous ne pourriez assister personnellement à l'Assemblée, nous vous remercions de bien vouloir :**

- soit remettre une procuration à un autre associé ou à un tiers,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance,

**Ce afin de pouvoir adopter la dernière résolution qui nécessite l'unanimité des associés de la Société.**

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Conseil de Direction  
Jean-Martin CHEVERAU

CHEVERAU J-Martin  
